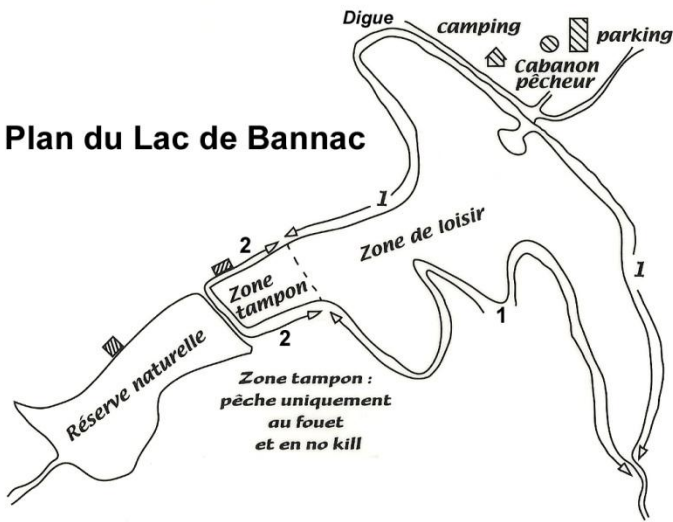


Plan du Lac de Bannac



Les nouveaux dépliants de la réglementation seront disponibles d'ici quelques jours.

Modifications de la réglementation du Lac de Bannac

Période d'ouverture :

Sur la zone 1 :

Pêche à la ligne :

Du 1^{er} samedi d'avril au 31 décembre

Pêche aux leurres artificiels :

Du 1^{er} mai au 31 décembre

Pêche du Black-Bass :

Du 3^{ème} samedi de juin au 31 décembre

Sur la zone 2 (zone tampon):

Ouverture du 3^{ème} samedi de juin au 31 décembre

Pêche au fouet et en No-Kill uniquement

Nombres de prises de truites de **8** par jour et par pêcheur

Le contenu de la réglementation officielle reste inchangée.

Plan du Lac de Bannac



Les nouveaux dépliants de la réglementation seront disponibles d'ici quelques jours.

Modifications de la réglementation du Lac de Bannac

Période d'ouverture :

Sur la zone 1 :

Pêche à la ligne :

Du 1^{er} samedi d'avril au 31 décembre

Pêche aux leurres artificiels :

Du 1^{er} mai au 31 décembre

Pêche du Black-Bass :

Du 3^{ème} samedi de juin au 31 décembre

Sur la zone 2 (zone tampon):

Ouverture du 3^{ème} samedi de juin au 31 décembre

Pêche au fouet et en No-Kill uniquement

Nombres de prises de truites de **8** par jour et par pêcheur

Le contenu de la réglementation officielle reste inchangée.

Plan du Lac de Bannac



Les nouveaux dépliants de la réglementation seront disponibles d'ici quelques jours.

Modifications de la réglementation du Lac de Bannac

Période d'ouverture :

Sur la zone 1 :

Pêche à la ligne :

Du 1^{er} samedi d'avril au 31 décembre

Pêche aux leurres artificiels :

Du 1^{er} mai au 31 décembre

Pêche du Black-Bass :

Du 3^{ème} samedi de juin au 31 décembre

Sur la zone 2 (zone tampon):

Ouverture du 3^{ème} samedi de juin au 31 décembre

Pêche au fouet et en No-Kill uniquement

Nombres de prises de truites de **8** par jour et par pêcheur

Le contenu de la réglementation officielle reste inchangée.